

< 12.11.2006 >

Finances de la SSR

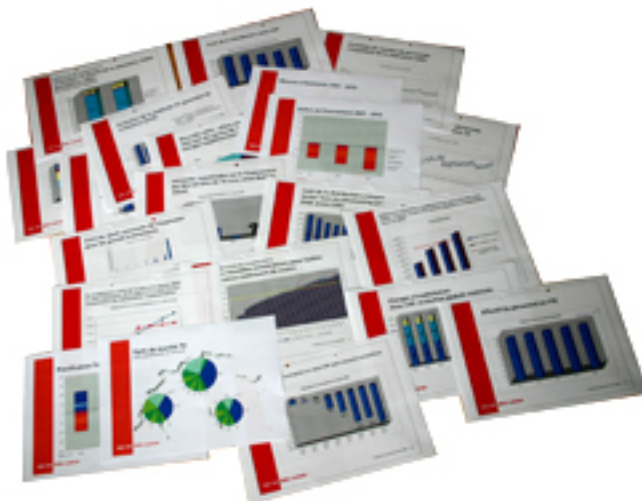
La SSR a mal à ses finances et doit faire des économies ! Pourquoi ? Comment ? Découvrez-le dans le dossier ci-dessous

par **Freddy Landry et Charles Chammartin**

SRG SSR idée suisse, la direction a vu la couleur des chiffres virer au rouge vif !

Les articles et les interviews se multiplient dans la presse écrite et parlée, on cite 70, 80 voire 160 millions de francs qui manquent ou vont manquer à notre télévision et radio nationale. La Radiotelevisione svizzera di lingua italiana (RSI) annonce les premiers licenciements, les cadres acceptent une contribution de solidarité, on va jusqu'au ridicule quand des journalistes, pas tendres, annoncent que le Directeur général devra revendre sa voiture de fonction.

Qu'en est-il exactement ? Nous avons voulu en avoir le cœur net et nous nous sommes adressés au chef des Finances et Controlling de SRG SSR idée suisse, Daniel Jorio qui nous a reçu dans son bureau de Berne. Il a largement ouvert ses dossiers et parlé très franchement de l'avenir financier de la grande institution.



Nous avons commencé par éplucher le domaine des recettes, 1'534'600'000 francs en 2004. Elles stagnent depuis l'année 2000; mais encore faut-il en étudier les composants.

La SSR notre «service public» dans le domaine des médias bénéficie de la redevance que chaque famille équipée d'une télévision, radio ou même maintenant d'une connexion Internet doit payer (1'096'900'000 francs en 2004). Peu d'entreprises bénéficient d'une source de revenu aussi sûre et stable pourrait-on penser. Pas aussi évident que ça ! Quel est le degré « d'acceptance » de cette taxe dans la population, quel avenir lui donnent les autorités politiques ? Pour Daniel Jorio, « la situation est sous contrôle » mais il y a des zones d'ombre.

La redevance n'est pas un oreiller de paresse

Quelques chiffres :

Redevance radio: 2'657'655 ménages privés et 70'533 instances professionnelles ont payé la redevance radio en 2004 (+ 0.4%). Sur l'ensemble des ménages, il y a 86.51% de payeurs, 5.12% d'exonérés et 8.37% de clandestins ! Le nombre de clandestins est

stable et faible en comparaison européenne, mais il y a quand même près de 70'000 payeurs de moins qu'en 1997.

Redevance TV: 2'658'154 ménages privés et 21'576 instances professionnelles ont payé la redevance TV en 2004 (+1%). Sur l'ensemble des ménages, il y a 89.6% de payeurs, 5.47% d'exonérés et 4.92% de clandestins ! Là aussi, le nombre de clandestins est stable et faible en comparaison européenne. Contrairement à la radio, il y a 20'000 payeurs de plus en 2004 qu'en 1997.

Il faut noter que toutes les redevances ne sont pas payées, 65'300'000 francs sont restées en souffrance en 2004, c'est moins qu'en 2003 (77.9 millions).

La SSR est satisfaite du travail de l'encaisseur Billag mais le contrat est en cours de renouvellement et c'est le DETEC qui décidera d'un éventuel changement. Ce qui fait mal, ce sont les exonérations pour faibles revenus accordées par la Confédération mais laissées entièrement à la charge des autres payeurs. Et même la compensation obtenue par la SSR par l'augmentation de 2003 est devenue nettement insuffisante. Elle couvrait 114'000 redevances, il y a actuellement (fin 2004) 138'000 utilisateurs qui ne payent pas la redevance radio et 144'000 qui ne payent celle de la TV.

L'augmentation de 2003 n'étant qu'une compensation destinée à couvrir les exonérations, elle n'a plus été adaptée depuis 2000 à l'indice des prix à la consommation qui a progressé de 4.72% durant cette période.

Les effets de la nouvelle LRTV ne seront pas faciles à absorber

La nouvelle loi sur la radio et la télévision va accorder jusqu'à 4% de la redevance aux opérateurs locaux soit une diminution des recettes d'environ 40 millions pour la SSR.

On le voit donc fort bien, cette source de recettes si pratique pour la SSR que représente la redevance imposée à tous les utilisateurs n'est pas aussi sûre et constante qu'on pourrait le penser. Quelles seront les chances de la SSR d'obtenir une augmentation de la redevance ces années prochaines ? La direction de la SSR semble bien consciente que la manœuvre ne sera pas facile et ne veut pas en parler pour le moment.

On peut craindre la baisse du degré « d'acceptance » de la redevance de plus en plus considérée comme une taxe ou un impôt, se trouvant ainsi en concurrence avec d'autres taxes ou primes qui augmentent elles aussi (prime maladie). Elle va à l'encontre des tendances à la gratuité de tant de médias par l'accès à Internet. Une augmentation serait en conflit avec les efforts de diminution des charges qui pèsent sur les contribuables. Cette source de recettes ne pourra être remplacée par des subventions de la Confédération en butte à des efforts d'économie. On peut donc comprendre le pessimisme de la direction de la SSR dans ce domaine. Enfin, on ne peut sous-estimer la volonté de certains parlementaires de réduire la voilure de la SSR pour des raisons politiques diverses.

La concurrence presse-TV est pesante

La deuxième source de revenu dans l'ordre d'importance est constituée des recettes commerciales provenant de la publicité et du sponsoring. Elles se sont élevées à 345'100'000 francs en 2004, en augmentation de 23.3 millions par rapport à 2003.

La Suisse dépense 3'700'000'000 francs par année pour la publicité sous toutes ses formes (frais de production et de location d'espace ou de temps d'antenne), 20% passe par la TV, c'est une proportion inférieure à celle que connaissent les pays voisins ce qui démontre que les autres médias (presse écrite et affiche) ont réussi dans leur effort de contenir la TV et la radio. Un combat incessant qui n'est pas toujours décidé par le marché puisque c'est la politique qui décide de ce que peuvent faire la TV et la radio en la matière.

Bien qu'en augmentation en 2004, la publicité TV présente un potentiel de croissance limité. La direction de la SSR cite comme facteur de limitation: l'essoufflement de la croissance de l'économie, la pression de la concurrence (M6) et la baisse des tarifs, le déplacement des centres de décisions à l'étranger des gros annonceurs et les restrictions probables qu'imposera la nouvelle loi sur la radio et la télévision (LRTV).

Heureusement les derniers débats aux Chambres ont confirmé l'autorisation du sponsoring pour la radio.

En conséquence la SSR ne peut pas ou peut difficilement trouver la solution à ses problèmes de financement dans l'augmentation des recettes commerciales qui lui seront âprement disputées par les autres médias et la concurrence.

Il convient de remarquer que la direction de la SSR a pris l'option de ne pas faire de publicité sur ses sites Internet et donc de renoncer à cette source potentielle de ressources, la pression des autres médias n'est pas étrangère à cette décision.

En conclusion, la SSR doit travailler sur un scénario de diminution de ses recettes, le montant est peut être discutable mais il y a certitude de la direction que prendront les ressources de la TV et radio, c'est-à-dire vers le bas ! Une situation bien entendu extrêmement difficile à gérer.

Il n'y a pas que la diminution des recettes. Que veut bien signifier cette phrase sibylline du président du Conseil d'administration Jean-Bernard Münch dans le rapport de gestion 2004: « le renchérissement spécifique à la branche audiovisuelle est particulièrement élevé »! On peut être pris d'un frisson ! Comment vont-ils faire ?

Quelques informations sur la structure des dépenses, sur un total de 1'531'600'000 francs en 2004, 641 millions (41%) concernent les charges de personnel, 645 millions (42%) les charges de programme et de production, 161 millions (11%) les autres charges d'exploitation et 84 millions (6%) les amortissements et corrections de valeur.

L'effectif du personnel a augmenté de 133 personnes de 2000 à 2004 (+ 3%) et les charges concernant ce personnel de 2,5 %. On peut donc admettre que ce secteur des dépenses est sous contrôle. Selon Daniel Jorio, les termes de la convention collective de travail et le niveau des salaires sont régulièrement comparés aux conditions existant dans le secteur des médias. Il n'y a pas de privilège pour les employés de la SSR ni besoin de rattrapage. Un premier effort a pourtant été fait par les cadres qui ont accepté tout dernièrement une réduction de leur salaire.

Il reste un problème qui pourrait imposer des corrections tôt ou tard: la caisse de pension fonctionne toujours selon le principe de la primauté des prestations et un âge de la retraite à 62 ans, les dernières décisions du Conseil fédéral concernant ses propres employés pourraient un jour influencer les prestations de la Caisse de pension SRG SSR et avoir un impact douloureux pour le personnel mais aussi pour les finances de l'entreprise.

Les charges « programme et production » se sont élevées à 645'000'000 en 2004. Elles sont stables ces dernières années et assez basses en 2003. Elles comprennent les indemnités pour artistes et auteurs (61 mio), les droits d'auteur (112 mio) les productions de tiers et commandes (322 mio), les locations de liaison et de lignes (136 mio), et quelques « autres » (13 mio). Dans ce secteur, les droits pour les grands événements sportifs sont en forte augmentation alors que les coûts de distribution diminuent régulièrement chaque année et sont inférieurs de 32 millions en 2004 par rapport à 2000.

Dans le domaine des dépenses, l'avenir réserve quelques surprises: les coûts de la distribution vont augmenter fortement ces prochaines années pour faire face aux frais du simulcasting pour TNT et DAB (+26 mio en 2006). La nouvelle LRTV impose un grand effort pour l'accès des malentendants et malvoyants aux émissions, des coûts qui sont chiffrés à 12 millions. Le pourcentage technologique (1% de la redevance consacrée au soutien aux nouvelles technologies) coûtera aussi 12 millions.

Pour Swissinfo, la situation s'est un peu décantée par la décision des Chambres d'imposer à la Confédération de prendre en charge la moitié du budget.

Pourtant la SSR n'est pas chère

Pour mieux juger de la situation, il est intéressant de connaître quelques chiffres comparatifs d'autres chaînes: la minute de radio coûte en suisse 51 francs. La plus chère est celle d'ARD à 86 francs et la meilleure marché celle d'ORF à 38 francs. En télévision, la Suisse avec 399 francs la minute est vraiment bon marché, la chaîne allemande ZDF est à 5268 francs et il n'y a que deux chaînes sur 15 qui sont encore plus basses, dont la RUV à 222 francs.

La direction de la SSR a fait ses comptes, très sérieusement, sans dramatisation ni optimisme béat. Il manquera 110 millions en 2007, 135 en 2008 et 160 en 2009 ! Elle propose des mesures

d'économies importantes sur les projets nationaux, des économies spécifiques et des économies auprès des unités d'entreprise. Il manque malgré tout près de 80 millions chaque année dès 2007.

Le service public suisse, en radio et télévision ne s'est probablement jamais trouvé devant un avenir aussi difficile. Tout chemin vers l'équilibre sera périlleux, douloureux et semé d'embûches. Les SRT et le Conseil des programmes devront accompagner cet effort avec intelligence et sens des responsabilités.

< 12.11.2006 >

Finances de la SSR

par Freddy Landry et Charles Chammartin

SRG SSR idée suisse : un trou de 160 millions en 2009 !

Il était une fois deux retraités, capables encore de faire preuve de curiosité et de se stresser si nécessaire, qui décidèrent de comprendre ce que signifiait le trou de 160 millions programmé par SRG SSR idée suisse et annoncé pour 2009.

L'un serait plutôt du genre réaliste, lucide et un brin pessimiste, engagé à droite, l'autre ne rejetant pas l'optimisme utopique, cœur syndicalisant penchant à gauche. Ensemble, ils ont rencontré Daniel Jorio, chef des finances et du controlling à la direction générale de SRG SSR idée suisse à Berne, consulté des pages de documentation, échangé des dizaines de courriels. Ils sont d'accord sur l'observation des faits, mais divergent sur l'analyse que l'on peut en tirer.

En France, on connaît le « trou de la Sécu » qui inquiète depuis longtemps déjà. La SSR creusera-t-elle dans les années qui viennent un trou puissant qui parviendra par étapes à 160 millions en 2009, si l'on en reste à la situation de 2004 qui sera certainement dans les grandes lignes la même en 2005. 2004 sera donc l'année de référence. Le but de l'exercice dans ce dossier du Médiatic est de comprendre comment on parvient à ces 160 millions et de décrire ce qui va être fait pour éviter une situation qui deviendrait désagréable et inadmissible : SRG SSR idée suisse n'est pas Expo.02 ni Swissair.

Rappel

Dans le Médiatic numéro 104, rappel a été fait des recettes de 2004, d'un montant total de 1.534 millions de francs. L'apport de la redevance – 1.096 millions – a été décortiqué, le degré d'«acceptance» de la redevance par le public est jugé bon, aussi en comparaisons internationales. La concurrence entre presse écrite et médias audiovisuels, radio et télévision, ne permet pas de compter sur des revenus publicitaires substantiellement en hausse ces prochaines années. Les effets de la nouvelle loi sur la radio et la télévision (LRTV) vont conduire à des diminutions de recettes pour la SSR. En comparaison internationale, tant la radio que la télévision du service public suisse ne présentent pas des coûts-minute élevés. Les mesures à l'étude envisagées pour les prochaines années devraient permettre d'économiser à l'interne quatre-vingts millions d'ici 2009. Certaines sont déjà partiellement opérationnelles. Sans toucher aux programmes du premier rideau, il faudra faire autant et tout aussi bien avec moins d'argent. Le défi est grand !

Nous allons en partie revoir pourquoi les recettes vont stagner ces prochaines années, pourquoi la part de ces recettes revenant à SRG SSR idée suisse va diminuer, quels sont les coûts supplémentaires qui vont grever le budget de l'ensemble du service public audiovisuel, en particulier les conséquences de la nouvelle loi LRTV.

Viendra ainsi une tentative pour décrire les possibilités de combler ou non ce trou de 160 millions, au moins partiellement. Les prévisions actuelles doivent encore être affinées une fois le processus législatif fédéral terminé et les mesures d'application planifiées. On y pratiquera assez largement les arrondis pour les ordres de grandeur.

Au passage, on ne manquera pas de se poser ou de poser quelques questions, de formuler certaines remarques.

En 2005, la redevance radio payée par un peu plus de 2.7 millions de ménages et d'abonnés professionnels s'élève à 169 francs l'an pour les premiers et à 224 francs pour les seconds. La redevance TV s'élève à 281 francs pour les ménages et à 373 francs pour les professionnels, payée elle aussi par 2.7 millions. Sur les 1.220 millions encaissés, 1.100 sont à disposition de SRG SSR idée suisse. Environ 300 millions proviennent de la publicité télévisée et 150 d'autres recettes (sponsoring pour environ 50 millions, ventes d'émissions, prestations diverses, comme par exemple la mise à disposition de signaux pour un match de football entre l'Argentine et l'Angleterre).

Les dépenses sont à peu près au niveau des recettes. Fin 2005, la situation restera la même. Mais les changements s'annoncent nombreux.

Des recettes stables

Le nombre de ménages qui paient les redevances radio et télévision ne va plus guère croître. On entre probablement dans une ère de stabilité. Il faut noter qu'une augmentation de dix mille ménages payant la double redevance à 450 francs l'an représente 4.5 millions, ce qui n'est pas négligeable. Mais rien ne conduit à formuler une telle hypothèse de croissance.

L'exemption de la redevance accordée aux bénéficiaires de rentes complémentaires continuera de provoquer une baisse de recettes assez importante, actuellement non compensée (voir plus bas dans « Dépenses en hausse »).

Peut-on attendre une augmentation des recettes liées à la publicité télévisée ? La part du marché suisse obtenue par la télévision n'atteindra probablement jamais celles qui règnent en France ou en Italie. Un consensus bien helvétique ne permet pas de faire preuve d'agressivité pour l'obtention de contrats. Les autres médias qui dépendent de la publicité sont bien protégés. La presse ne se fait pas de scrupules pour introduire sur le marché des quotidiens gratuits, comme cela se passe actuellement en Suisse romande. Il faut aussi signaler que la SSR a, de son propre chef, renoncé à trouver des contrats publicitaires pour ses sites Internet. On se demande bien pourquoi ! Il est bizarre de renoncer apparemment spontanément à une recette nouvelle qui pourrait être intéressante.

Des hausses dans le sponsoring et autres recettes ne seront probablement pas assez significatives pour être prises en compte.

Recettes en baisse ou dépenses en hausse ?

La Radio Suisse Internationale, destinée à assurer un lien avec nos compatriotes installés à l'étranger provisoirement ou définitivement, a été remplacée par divers sites Internet regroupés sous Swissinfo. La Confédération subventionnait RSI à hauteur de 50 %. Mais le temps est aux économies : il n'y a plus de radio, donc plus de subvention ! Le Conseil fédéral a profité de la révision de la LRTV pour tenter de supprimer cette obligation. Les Chambres fédérales ne l'ont pas suivi. La suppression de la subvention représenterait quinze millions environ.

La Suisse compte près de deux cent mille personnes qui bénéficient d'une rente complémentaire. Depuis 2000, ces rentiers, qui doivent en faire la demande, sont exemptés du paiement de la redevance. Ils sont 140'000 environ à être exemptés, ce qui représente une diminution de recettes de près de soixante-cinq millions.

En 2003, le Conseil fédéral a admis une hausse de 4 % de la redevance, équivalent à 115'000 exemptions, autrement dit une cinquantaine de millions de francs. Le manque de quinze millions reste à charge de la SSR. Il l'est déjà en partie.

La redevance la plus élevée d'Europe ?

C'est selon... le critère !

Donc, chère ? Oui, d'accord ! Mais pas forcément championne d'Europe. On peut en effet comparer cette redevance au revenu annuel par habitant dans chaque pays. En 2003, l'Islande est en tête avec 1.46 %, devant l'Autriche voisine, à 1.15%, le Danemark à 1.04%, Suède, Irlande et Suisse dans un mouchoir de poche à 0.94%. Les grands pays viennent ensuite, la Grande-Bretagne à 0.84%, l'Allemagne à 0.70%, la France à 0.60% et l'Italie à 0.59%.

Cette redevance annuelle de 450 francs est donnée comme la plus élevée d'Europe en francs constants. SRG SSR idée suisse a trois grands centres radiophoniques et autant de centres de télévision qui émettent en quatre langues, les programmes en romanche étant tout de même plus rares que les autres. Le bassin de chaque région va de tout petit (Tessin) à même pas très grand (Suisse alémanique). Le coût de la vie est élevé en Suisse, dans tous les domaines. C'est donc un fait indéniable : notre redevance est chère, mais les prestations quantitatives sont nombreuses. On en a pour « notre » argent, même si les Suisses d'une région ne sont pas nombreux à suivre les programmes des deux autres. De plus, 5 % au moins de cette redevance joue le rôle d'impôt social pour l'exemption dont profitent les bénéficiaires de rentes complémentaires.

Les effets de la LRTV

La nouvelle loi en matière de radio et de télévision (LRTV) pourrait entrer en vigueur fin 2006, début 2007. Elle prévoit des dépenses nouvelles pour SRG SSR idée suisse.

Les radios et télévisions régionales, qui remplissent une mission de service public, auront droit à une part plus élevée de la redevance, 4 % contre 1 % actuellement. La manne totale s'élèvera, peut-être par étapes, à près de 45 millions. On parle à ce propos de splitting.

Cette révision impose de prélever sur la redevance 1% pour l'amélioration de la réception pour malvoyants et malentendants, 1 % pour la mise en place de nouvelles techniques, et peut-être une perte équivalente à 0.5% par des secteurs de sponsoring ou de publicité désormais interdits. On approche ainsi des 30 millions.

Le coût des grands événements sportifs

Parmi les facteurs de renchérissement, il faut inclure le coût du sport, en particulier celui des grands événements sportifs, qui ont pris parfois un rapide ascenseur et font surtout grand bruit quand la consigne de silence est dépassée ou rompue.

Par exemple : les droits payés pour l'Euro à l'UEFA ont passé, de 2000 à 2004, de 140 millions de francs à 800 millions ! Ceux des jeux Olympiques d'été évoluent de 591 millions pour Athènes en 2004 à 665 pour Pékin en 2008. Pour les jeux d'hiver, on passe de 180 millions pour Salt Lake City à 202.5 pour Turin.

La part de SRG SSR idée suisse évolue en suivant ces hausses, sans que l'on sache si elles sont proportionnelles. Mais une partie de ces éléments sont déjà pris en compte ou compris dans les prévisions à court terme. Il semblerait pourtant que le temps de la folie touche à sa fin. Il est probable, pour le «Mundial» de football, que les droits de 2010 soient inférieurs à ceux de 2006 et que ceux de 2014 soient aussi inférieurs à ceux de 2010. On n'en sait pas plus actuellement.



Récapitulation (en millions)

Subvention à RSI supprimée, pas reportée sur Swissinfo : 15
Exemption du paiement de la redevance par les bénéficiaires de rentes complémentaires : 15
Splitting en faveur des locales et régionales : 45
Autres obligations liées à la révision de la LRTV : 30
Facteurs inflationnistes :55
Soit un total de : 160

Le poste « facteurs inflationnistes » tient compte d'une inflation durant les trois prochaines années de l'ordre de 1 % et de facteurs propres à l'audiovisuel, surtout la télévision, par exemple dans le domaine des droits sur les manifestations sportives.

Comment combler le trou ?

Ainsi, il faut admettre comme une base plausible de réflexion que 160 millions manqueront en 2009, avec une approche par paliers, 55 millions en 2006, 110 en 2007 et 135 en 2008. Comment s'y prendre pour combler le trou ?

A/ Refaire les calculs

On pourrait revoir toutes ces estimations en faisant preuve de pessimisme ou d'optimisme. La fourchette pourrait bien aller de 130 à 180. Restons-en au chiffre «officiel» !

B/ Ne rien faire

SRG SSR idée suisse ne change rien à rien, épuise sa réserve actuellement disponible qui est d'environ 70 millions, entame ses fonds propres de 600 millions. Elle jouerait ainsi à Expo.02 et imiterait Swissair... En vain probablement !

C/ Obtenir une hausse de la redevance

La redevance annuelle, radio et télévision, s'élève donc à 450 francs. Les 2.7 millions de foyers versent actuellement 1.2 milliard. Une augmentation de 60 francs par an, donc de 5 francs par mois (un paquet de clopes par mois, trois cafés en deux mois) rapporterait 160 millions. Elle pourrait se faire en deux étapes. Affaire réglée, la Confédération couvrant en même temps ce qu'elle doit couvrir, une subvention bénéficiant aux Suisses de l'étranger, une aide sociale justement accordée aux bénéficiaires d'exemption de redevance.

C'est le Conseil fédéral qui décide. Imaginer qu'il accepte une solution de cette simplicité évangélique relève de l'utopie.

Certes, les mesures d'audimat sont bonnes, tant pour la radio que la télévision, et dans les trois programmes linguistiques (le poids du rhéto-romanche est léger). Si l'on pouvait prendre pour échantillon particulier les politiciens de tous bords, l'audimat dans sa composante de satisfaction ne serait pas très élevé. Il y a peut-être un

écart entre la satisfaction du public mesurée quantitativement et celle des décideurs.

Donc il est sage que SRG SSR idée suisse ne compte pas sur cette solution la plus simple.

D/ Les choix de SRG SSR idée suisse

La direction générale a donc décidé de s'imposer des économies de 80 millions à atteindre par étapes en 2009. La moitié environ sera trouvée parmi les moyens à disposition de la direction générale. L'autre moitié doit provenir des différentes unités d'entreprises de la SSR, des trois radios linguistiques et des trois télévisions linguistiques principalement.

Pour la radio romande, la cible à atteindre en 2009 s'élève à 3.3 millions, celle de la télévision est de 8.3 millions..

Mieux vaut en effet prévenir que guérir. Et si ces économies devaient s'avérer supérieures à ce qui sera finalement nécessaire, il deviendrait alors possible de faire de nouveaux pas en avant, comme l'ouverture de canaux spécialisés qui multiplient l'offre, tant par la diffusion en numérique que sur Internet. Mais qu'on dépasse dans ce domaine le rêve du seul «tout-info» ! Il y a mieux à faire, dans l'utilisation des archives et l'organisation des reprises.

Les consignes données aux unités d'entreprise sont claires : ne pas toucher au programme, en particulier celui du premier rideau, dont l'importance est considérable pour l'audience annuelle, même si les heures de ce premier rideau sont différentes en radio et télévision.

Un climat d'inquiétude règne dans les unités d'entreprise. Certes, on espère bien parvenir à ces économies sans licenciement, pour autant que faire se puisse. Faire autant qu'avant ou même plus, avec un personnel réduit vivant dans un climat d'incertitude, ce n'est peut-être pas la meilleure solution pour parvenir à relever des défis indispensables.

Le cas particulier des archives romandes

Bien entendu, la TSR participe, par des prestations de service au moins, au plan de financement de la fondation. Mais l'essentiel est que la prise de conscience du problème des archives soit faite, même tardivement !

On a longuement évoqué, ici-même le problème du sauvetage des archives de la TSR, puisque une fondation indépendante est en charge de ce travail, ce qui soulage les finances de la TSR.

Gilles Marchand a trouvé en Jean Cavadini, président du Conseil d'administration RTSR, une oreille attentive pour prendre la tête d'une Fondation pour la sauvegarde du patrimoine audiovisuel de la TSR qui espère trouver vingt-cinq millions de francs dans les cinq années qui viennent. (jolie, cette image d'une oreille qui prend la tête !).

Peu après son arrivée à la direction de la TSR, Gilles Marchand, alerté par certains de ses collaborateurs, prend acte puis conscience de l'état lamentable d'une partie des archives plutôt anciennes : désordre, absence de répertoriage, détérioration due à la maladie dite du vinaigre, à cause de l'odeur qu'elle provoque. Certes, tout n'était pas laissé à l'abandon, mais le retard était d'autant plus grand que des sommes mises au budget pour l'archivage avaient été utilisées auparavant pour améliorer les programmes ! Une télévision dont les archives sont insuffisantes perd de belles possibilités de programmes d'esprit historique qui vaut mieux que le nostalgique seulement.

< 12.11.2006 >

Finances de la SSR

par Freddy Landry et Charles Chammartin

La nouvelle Loi sur la Radio et la Télévision (LRTV) votée, ses conséquences légales connues, il est bon de revenir sur le problème des finances tendues de la SSR, après les deux premières parties d'un dossier paru dans les numéros 104 (novembre 2005) et 105 (décembre 2005) du Médiatic. Après de nombreuses discussions et échanges de courriels à deux, complétés par des lectures parfois imposantes, après des entretiens avec Gilles Marchand, directeur de la TSR et Gérard Tschopp, directeur de la RSR que nous remercions de leur accueil transparent, voici en cinq chapitres une partie des informations recueillies.

1. La nouvelle loi (LRTV)

Le 24 mars 2006, le vote final est intervenu aux Chambres sur la nouvelle Loi sur la Radio et la Télévision (LRTV) qui confirme le rôle primordial de la SSR-SRG dans les domaines de la radio et de la télévision au plan national. La LRTV ne dit pas grand chose des nouvelles technologies de la communication, comme l'écrit Nicolas Capt dans Le Temps du 27 avril 2006 : « La future loi (...) en ne prenant pas en compte l'essor de la tv à la demande et en restant ancrée dans la notion bientôt obsolète de grille des programmes, est dominée par l'insécurité juridique. »(...)

Le délai référendaire de trois mois expiré, le travail se poursuivra par la mise au point des ordonnances d'exécution qui devraient permettre à la LRTV d'entrer en vigueur au milieu de 2007. Une nouvelle concession pourrait ainsi être octroyée en 2008, tenant compte des implications de la nouvelle loi.

Deux innovations ont des incidences financières importantes, le 1% du montant disponible des redevances qui doit être consacré aux développements technologiques et le 4 % accordé aux diffuseurs régionaux assimilables à un service public tant en radio qu'en télévision (contre un peu plus de 1% actuellement).

Une charge nouvelle pèse donc sur les finances de SSR SRG idée suisse qui voit ainsi environ 45 millions lui échapper : 5 % de 1'100 millions de redevances acquises donnent 55 millions, mais depuis quelques années, un 1,2 % environ était déjà octroyé aux chaînes locales et régionales, soit 13 millions.

Le manque à gagner sera donc situé entre 40 et 45 millions pour ces conséquences directes de l'entrée en vigueur de la LRTV. Reste à savoir si la marge de négociation existe, autrement dit qui va devoir financer le splitting et les nouvelles technologies, la SSR seule, ou plus largement la SSR avec d'autres partenaires ?

Dans un communiqué du 24 mars 2006, SRG SSR idée suisse écrit :
(...) Elle n'est cependant ni responsable ni bénéficiaire de ces décisions. Dans l'intérêt du public, il faut maintenant éviter que le service public fourni par SRG SSR soit compromis par ces choix. Le financement des innovations que le législateur a instauré en faveur des radios et des télévisions privées n'est pas l'affaire de SRG SSR. (...)

La nouvelle loi apporte une solution pour un résoudre un autre problème. Elle continue d'imposer à la

Confédération de soutenir l'information internationale à raison de 50 % au moins.

2. Rappels

Nous avons donc déjà, en deux parties différentes, abordé ce problème lancinant des finances de SSR SRG idée suisse qui pourraient bien présenter, à l'horizon 2009, une péjoration de 160 millions par rapport à la situation de référence qu'étaient alors les comptes de 2004.

Médiatic 104

Dans le Mediatic 104, l'examen portait sur les recettes globales de 2004, en particulier le rôle joué par la redevance, dont la hausse risquait de devenir de plus en plus modeste.. Il était pourtant alors difficile d'apprécier correctement les effets d'une loi qui n'était pas encore votée. Pouvait-on espérer une amélioration des recettes publicitaires, en comparant le rendement de la publicité sur le petit écran au marché global publicitaire suisse? Furent aussi mentionnés les renchérissements « normaux » dans la branche audiovisuelle. En comparaison internationale, les coûts par minute en radio et télévision sont relativement bas en Suisse, pour un niveau qualitatif souvent reconnu comme allant de bon à excellent.

Médiatic 105

La probabilité de recettes stables semblant être grande, il s'agissait aussi de savoir quelles dépenses risquaient d'être en hausse. Le rôle de l'exemption de la redevance pour les bénéficiaires de rentes complémentaires restait lourd pour la SSR, puisque la compensation par la redevance octroyée en 2003 couvrait 115'000 exemptions.

Admis ce trou de 160 millions, comment le combler ? Refaire les calculs, ne rien faire, obtenir une hausse de la redevance étaient mentionnés au moins pour mémoire.

Une certitude : la décision prise par SSR SRG de diminuer ses dépenses de 80 millions, une grosse moitié à prendre sur les comptes généraux, l'autre plus petite demandée aux unités d'entreprise. C'est là qu'intervenaient les 5,5 millions demandés à la radio et les 8,3 pour la télévision.

3. Evolution de la situation entre 2007 et 2010

Que va-t-il de se passer ces prochaines années puisque les mesures d'économie de quatre-vingts millions doivent être totalement opérationnelles au 1er janvier 2009 ? Sur la base de 2004, estimation avait donc été faite que SSR SRG allait au devant un déficit de 160 millions vers 2009/2010.

Recettes

Y aura-t-il encore de légères augmentations du nombre des redevances payées. Peut-être. La cible actuelle qui donne environ 1,1 milliard pourrait être légèrement dépassée...de quoi payer tout ou partie de l'inflation ; au moins.

L'idéal serait que la recette publicitaire reste au niveau où elle se trouve actuellement. Une légère hausse serait chose agréable.

Les autres recettes proviennent essentiellement du sponsoring tant en radio qu'en télévision. Rien ne s'oppose en principe à leur développement.

La télévision et la radio renoncent à accueillir de la publicité sur Internet. C'est là un geste important, intervenu durant les négociations autour de la LRTV, généreux pour les éditeurs de journaux qui ne semblent guère se faire des scrupules à l'égard de leurs concurrents régionaux en inondant le marché de gratuits. Par contre, le parrainage continuera d'être le bienvenu à la radio et à la télévision.

L'attribution de la redevance et des recettes de Publisuisse, qui se fera toujours selon le coefficient Helvétia, restera stable.

Côté dépenses

Rappelons que le manque de 160 millions se compose des postes suivants :

Suppression de la subvention fédérale pour Swissinfo : 15

Exemption de la redevance pour les bénéficiaires de rentes complémentaires : 15

Attribution aux diffuseurs régionaux : 45

Autres obligations liées à la LRTV : 30

Facteurs inflationnistes : 55

Les chambres ont donc rétabli la subvention pour Swissinfo, moitié à charge de SSR, moitié pour la Confédération. Voici déjà 15 millions récupérés.

La LRTV fixe donc le splitting pour les locales et régionales à hauteur de 4% sans évoquer le rythme de l'entrée en vigueur. S'y ajoute un 1% pour les améliorations techniques et encore un prudent 1% pour une série d'autres mesures (sous-titrages, etc). On arriverait ainsi à 65 millions, et non aux 75 rappelés plus haut. Mais il est bon de se souvenir que maintenant déjà un peu plus de 1% est à charge de la SSR, donc environ 10 millions.

Or les mesures internes décidées à l'intérieur de la SSR et de ses unités d'entreprises conduisent à des économies d'un peu plus de 80 millions. Le déficit théorique de 2009/2010 serait de l'ordre de 60 à 70 millions.

Le problème de la redevance

La redevance rapporte actuellement 1'100 millions. Augmenter cette redevance de 1% revient à obtenir onze millions de mieux et ainsi de suite pour chaque pour-cent.

Un pour-cent signifie moins de cinq francs supplémentaire par an ; c'est tout de même négligeable. Dix pour-cent de hausse, c'est cinq francs en plus de quarante francs par mois. Mais cette hausse s'ajouterait à d'autres augmentations.

Comment les choses se passaient-elles jusqu'ici ? La SSR demandait une révision du montant de la redevance au Conseil fédéral. Elle espérait obtenir au moins les deux tiers du pour-cent demandé. Le Conseil fédéral décide sans en référer aux Chambres.

Or il se pourrait que les choses changent. La SSR devrait alors fixer ses besoins à moyen terme en tenant aussi bien compte des facteurs inflationnistes que de ses projets d'investissement. Le Conseil fédéral prendrait sa décision en indiquant ce qu'il accepte, la redevance assurant ainsi une sorte de contrat d'entreprise.

4. Télévision : moins 8,3 millions !

Pour la TSR, il s'agissait d'économiser 8,3 millions. Or, une économie de quinze millions a déjà été initiée à la TSR (Opération Arthur Andersen). Pas de surprise dès lors si les programmes vont aussi être un peu touchés. La direction a renoncé à la solution linéaire qui consiste à couper tous les postes d'un même pourcentage!

Le 7 avril dernier, Gilles Marchand s'est adressé à son personnel avec une volonté de transparence qui semble avoir été appréciée et n'a pas donné lieu à des informations sauvages. Toucher aux finances a des conséquences sur l'emploi, une quarantaine de postes à plein temps seront supprimés sur les 1050, cadres compris.

Par anticipation, une douzaine de postes ont été gelés en 2005. Une autre dizaine de postes à plein temps pourraient ne pas être repourvus en 2006, 2007 et 2008,

Le redimensionnement de certains supports, des efforts demandés à certains secteurs, une diminution de coût alors que des émissions disparaissent remplacées par d'autres permettent d'atteindre la cible financière.

Malgré d'éventuelles mises à la retraite dès 61 ans ou exceptionnellement 58, quelques licenciements dits secs, pourraient être prononcés. Mais des recyclages sont possibles au sein de l'entreprise, notamment en modifiant le cahier des charges du Centre de Formation TV.

Quelques principes ont été respectés lors de cette réflexion sur les 8,3 millions à trouver : ne pas toucher au prime time (entre 18 et 23 heures) ; si des émissions disparaissent, les remplacer par d'autres, parfois moins coûteuses ; sauvegarder la qualité de l'ensemble ; ne pas renoncer à des améliorations techniques (numérique, haute définition, multimédia, etc).

A la TSR, la composante créatrice est importante, donc la gestion des ressources humaines est particulièrement délicate. Les entreprises de la SSR sont de bons employeurs au personnel motivé à tous les échelons, ne serait-ce que pour continuer, en comparaison européenne, d'avoir un excellent rapport qualité/coût. Cela reste un miracle qu'une chaîne généraliste comme la TSR destinée à 1,7 million de téléspectateurs existe et soit reconnue au plan international.

Au moment de la rédaction de ce dossier, aucune réaction contre ces mesures n'a été exprimée du côté du personnel. Ce qui ne veut pas dire que règne une satisfaction sans ombre.

5. Radio : moins 5,5 millions !

La clef de répartition Helvétia qui vaut pour les dotations des unités d'entreprise a donc aussi été mise en œuvre pour définir le montant des économies à faire. Elle se monte à 3,3 millions pour la RSR

Dans son plan de développement, la RSR, s'appuyant sur l'introduction du DAB, veut augmenter le nombre de ses canaux de diffusion par une chaîne destinée aux enfants, une autre couvrant la science, l'environnement etc, et une troisième offrant de l'information en permanence.. Elle devra dégager des ressources par des économies de 2,2 millions à charge des quatre programmes. Il en résulte les 5,5 millions cités plus haut.

Une trentaine de postes complets en cause

La direction de la RSR, qui a informé son personnel il y a bientôt un an de ses intentions, a décidé d'agir dans trois grands secteurs pour arriver à économiser 5,5 millions, sur les structures de l'unité d'entreprise, les modes de productions de l'ensemble des programmes et diverses mesures comprenant aussi bien des réductions que des recettes nouvelles. Par exemple, la RSR aidait de ses deniers la chaîne de radio genevoise en langue anglaise. Cette subvention vient d'être reprise par l'OFCOM. Dans les mois qui viennent, les effets de la nouvelle LRTV donneront lieu à des discussions entre la SSR et l'OFCOM.

Les 5,5 millions à économiser entraînent la disparition d'une trentaine de postes complets, dont sept gelés par anticipation. La création des trois nouveaux canaux DAB implique l'ouverture de nouveaux postes de travail, qui pourraient être repourvus par un recyclage à l'intérieur de l'entreprise. L'amélioration du climat économique actuellement en cours pourrait augmenter la mobilité facilitant les départs naturels, ce qui limiterait le nombre de mises à la retraite anticipée et d'éventuels licenciements secs.

Des conséquences sur les programmes ?

En principe, elles ne devraient pas être douloureuses, même s'il faut renoncer à certaines habitudes. Le programme proprement dit ne sera pas modifié dans ses principales options. Il pourrait y avoir à l'horizon 2010 trois canaux nouveaux à nourrir. Peut-être faudra-t-il ici ou là produire moins d'émissions originales, la RSR au plan national étant celle qui offre le plus d'émissions réalisées à l'interne.

La mise en place de trois nouvelles offres demandera un effort qui dépasse l'économie de 2,2 millions prévue dans ce but. La RSR dispose heureusement de quelques réserves qui seront mises à contribution.

Dans les années qui viennent, la RSR devra aussi améliorer son offre sur Internet et consolider ses ressources provenant du parrainage puisque la LRTV exclut la publicité radiophonique.

< 12.11.2006 >

Finances de la SSR

par Freddy Landry et Charles Chammartin

SRG SSR idée suisse : finances et redevance

par Freddy Landry

Le budget annuel de SRG SSR idée suisse se monte à peu près à un milliard et demi, les trois

quarts provenant de la redevance payée par les auditeurs et/ou téléspectateurs, à raison actuellement de 450 francs annuellement

En dernier lieu, c'est le Conseil Fédéral qui fixe le montant de cette redevance. Il y a deux ans, SRG SSR a estimé ses besoins financiers pour la période 2006-2009 et constaté que cent soixante millions allaient manquer en 2009. Une première et importante série de mesures internes ont été prises pour en combler la moitié. C'est ainsi que la TSR doit économiser huit millions et la RSR cinq.

La loi va entrer en vigueur dans les mois qui viennent. On connaît maintenant ses conséquences financières. Jusqu'ici, SRG SSR s'adressait au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), pour obtenir du Conseil Fédéral, en pourcent, une augmentation de la redevance. La dernière adaptation réelle date de 2000. Celle de 2003 n'aura servi que de compensation partielle à l'exonération des bénéficiaires de rentes complémentaires.

Une nouvelle procédure et des fuites

Une étude faite par le Contrôle Fédéral des Finances, à la demande du DETEC conduit à modifier dès maintenant les procédures de révision du montant de la redevance. SRG SSR estime à intervalles réguliers ses besoins à court et moyen terme et les porte à la connaissance du DETEC, qui s'en inspire pour adresser une proposition du Conseil Fédéral. Le récent rapport de la SSR aurait dû rester confidentiel dans un premier temps. Des fuites se sont produites qui profitent à la NZZ plutôt qu'au Média24 ! L'insuffisance de financement annoncée s'élevait d'abord à quatre-vingts millions. Rapport rendu public, il fait apparaître un manque de septante-deux millions en moyenne pour les quatre prochaines années.

Une hausse modeste pourtant contestée

La presse aura immédiatement traduit ces septante-deux millions en pourcentage sur la redevance. Un pourcent représente onze millions. Une hausse de 6.5 % ferait passer la redevance de 450 à 480 francs par année.

Trente francs par année, cela représente deux francs cinquante par mois. Ce n'est pas beaucoup ! Mais de très larges milieux, du centre modéré à la droite dure ou parmi les éditeurs de journaux, et bien d'autres, ont fait part de leur réprobation. Un sondage portant sur un échantillon de six cents personnes fait apparaître une opposition à trois contre un ! Ce n'est donc pas la modestie de la hausse éventuelle qui en est cause, mais autre chose, le principe d'une hausse qui provoque des sursauts bien dans l'air du temps.

D'autres sources que la redevance...

Or la nouvelle procédure montre que la redevance n'est qu'un moyen parmi d'autres d'assurer les ressources financières de la SSR. Depuis fort longtemps, SRG SSR idée suisse prend en charge une partie des « cotisations » de la Suisse à des chaînes internationales (comme TV5 Monde), finance la moitié de SwissInfo qui s'adresse aux Suisses de l'étranger dans plusieurs langues. Elle prend aussi à sa charge les exonérations accordées aux bénéficiaires de rentes complémentaires qui dépassent le seuil de cent quinze mille personnes – et les deux cents mille se profilent ! De plus, la LRTV révisée fait passer de un pourcent environ à quatre la part accordée aux chaînes régionales, ce qui représente un manque à recevoir de près de trente-cinq millions. SRG SSR supporte directement ou indirectement des charges qui n'ont ainsi rien à voir avec sa mission en matière de radio et de télévision.

SRG SSR ne veut rien retrancher sur ce qu'elle considère comme relevant de son mandat de service public. Le monde politique devrait comprendre cette exigence.

Les choses étant ce qu'elles sont, les décisions politiques mettant parfois des années à être prises, on se dirige presque à coup sûr vers une hausse de la redevance en attendant d'autres mesures.

La situation financière de SRG SSR idée suisse

par Charles Chammartin

Il y a un peu plus d'une année, la SSR était au centre d'une polémique de boulevard ou de café du commerce centrée sur une certaine deuxième voiture de fonction acquise par son Directeur général. Un peu désarçonné, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a réagi en chargeant le Contrôle fédéral des finances (CDF) de procéder à une profonde analyse de l'ensemble de la situation financière et de l'efficacité de la SRG SSR. Profonde, cette analyse le fut : une bonne année de travail par une armée de spécialistes, trois études confiées à des instituts spécialisés.

Au mois de mars 2006 un volumineux rapport est arrivé, 250 pages fourmillant d'informations et de recommandations (rapport "Examen de la situation financière et de l'efficacité de SRG SSR idée suisse" accessible sur le site <http://www.srg.ch/>). J'en ai fait ma lecture de vacances et je vais essayer, non pas de le résumer, mais de vous donner une idée de son contenu en quelques lignes.

Nous ne pouvons être indifférents ! Les trois quarts des revenus de la SSR viennent directement de notre poche, notre journal ne doit pas seulement répercuter les réactions des auditeurs et téléspectateurs sur la qualité et la valeur des programmes. Nous devons aussi nous faire une opinion sur la bonne utilisation de la redevance et ce rapport est essentiellement une réponse à cette question.

Le message général est des plus réjouissant: la SRG SSR "utilise ses ressources de manière réfléchie et à bon escient" (p.191). A enregistrer avec plaisir, car on sait bien que toutes nos administrations ou organisations publiques n'ont pas été à l'abri de fortes critiques dans ce domaine.

SRG SSR idée suisse est aussi bien gérée. On y utilise les instruments et processus de gestion digne de ceux de l'économie privée, les conditions de travail et de rémunération sont globalement adéquates, les charges et le montant de la redevance se situent dans la norme des autres pays européens si on tient compte des coûts "idée suisse" (maintien de l'équilibre entre les régions linguistiques) . Elle est bien affirmée sur le marché et a relevé de défi des années 1990.

Peut-on alors fermer le dossier et se pencher à nouveau sur le seul exercice d'examen des programmes ? Non, parce qu'il y a des mais !, et surtout la mise en application de la nouvelle LRTV qui ne se fera pas sans se référer souvent à cette volumineuse étude.

Lacunes dans la procédure d'adaptation de la redevance

Le rapport relève qu'en principe la procédure de demande d'adaptation de la redevance peut être initiée tous les deux ans (Depuis 1980 la redevance a été relevée sept fois: 1982, 1987, 1991, 1993, 1995, 2000, 2003. De 1980 à 2004 la redevance a progressé d'environ 117%, en chiffres réels d'à peine 23% (p.76).

Ces demandes ont été introduites jusqu'en 2000 à des intervalles beaucoup plus espacés et il est relevé que: "des principes et critères clairement déterminés font défaut à la décision concernant la redevance" (p.8) mais aussi que "la procédure actuelle ne permet pas un contrôle suffisant de l'efficacité de l'utilisation des recettes provenant de la redevance" (p.10).

Les augmentations de la redevance étaient et sont encore considérées plus comme des décisions politiques que strictement comptables. On ne peut charger l'ensemble de la population d'une dépense supplémentaire sans tenir compte de quantité de facteurs qui n'ont pas tous un lien avec la SSR et ses projets. Le processus qui peut amener à un jugement sur l'utilisation efficace de la redevance est si complexe et difficile qu'il est peu transparent.

On peut comprendre que la SSR se soit inspirée de ce rapport. Conformément à ses propositions, elle a rédigé une requête basée sur ses besoins financiers à couvrir par la redevance au cours des quatre années à venir. Du fait du splitting prévu dans la nouvelle loi, cette augmentation n'est pas exprimée en un pourcent d'augmentation mais en un montant global. Il est presque aberrant que l'augmentation que pourrait obtenir la SSR par son argumentation judicieuse et basée sur ses projets provoque par le jeu du 4% réservé aux diffuseurs locaux une augmentation de leur part en chiffre absolu !

Excellente tacticienne, la SSR a d'abord mis en œuvre un programme d'économies qui, proche de 80 millions, ne peut être qualifié de fictif. Elle a aussi étudié la nouvelle loi et les exigences nouvelles qu'elle pose. L'argumentation puisée dans le rapport du Contrôle des finances lui fournit les derniers arguments pertinents

pour déposer une requête qui relance toute la discussion sur la SSR et le mandat qui lui est attribué au nom du service public dont il n'existe malheureusement pas de définition générale précise !

On comprend que la SSR refuse de parler strictement d'une augmentation de la redevance. Elle veut insister pour mentionner un besoin financier global. Une partie de ce montant devrait être couverte par les corrections déjà évoquées : retour au domaine des dépenses sociales de la suppression de la redevance pour les personnes exonérées, financement par la Confédération des dépenses de Swissinfo, probablement aussi du coût des coopérations internationales (3sat, Arte, TV5, Euronews) et éventuellement même des mesures en faveur des personnes souffrant de déficiences sensorielles et pourquoi pas pour les nouveautés techniques. Le rapport recommande d'ailleurs au DETEC "de rechercher d'autres solutions si les règles étatiques de financement se révèlent inappropriées" (p.11).

La SSR a donc estimé ses besoins à 72 millions en moyenne pour les quatre prochaines années de 2007 à 2010. Ces 72 millions représentent environ 6,5 % du montant actuel de la redevance (1.1 milliard). L'actuelle redevance se monte à 450.60 SFR. Augmentée de 6.5%, elle passerait à 480 francs.

La décision finale appartient au Conseil Fédéral, qui se basera sur la LRTV, les études du DETEC sans pouvoir tout à fait se soustraire aux pressions politiques qui vont s'exercer. Les premières réactions sont déjà connues, elles ont été présentées dans la "NZZ am Sonntag" du 8 octobre 2006 : l'UDC veut une réduction des prestations de la SSR qui en fait trop et mal. Le PDC est surpris mais veut étudier. Le PRD ne veut pas que la baisse des recettes de publicité soit compensée par une augmentation de la redevance. Seul le PS est favorable à l'augmentation, très probablement influencé par sa défense du service public et par les syndicats qui voient d'un fort mauvais œil une pression sur les salaires et les prestations des caisses de pension.

Il est probable que la direction de la SSR ne veut pas interpréter la nouvelle loi LRTV comme imposant une réduction de sa voilure. Le splitting pourrait-il vouloir dire que les informations locales ne sont plus de son domaine ? Et l'on peut penser que les chaînes radio dites "jeunes" font double emploi avec les radios locales qui sont toutes des clones de ce genre de diffusion.

On se dirige vers un très vif débat de société: le service public en matière de médias a-t-il encore un sens ? L'évolution des techniques, l'augmentation exponentielle de l'offre, les modifications des habitudes d'écoute, tous ces changements ne rejettent-ils pas le débat sur l'augmentation de la redevance au niveau, tout simplement, d'une augmentation des charges fiscales ?